

# Les archers du berceau\*\*



*Nous vous invitons au 3<sup>ème</sup> tir au drapeau ce samedi 6 juin 2026.*

*Au stade Roger Langelez Rue Crombouly, 99 Zoning Thuin/Lobbes  
6530 Thuin (au fond de la route Deli XL)*

*Ouverture du greffe : 12h30*

*Début du tir : 13h30*

*Suivi d'un pain-saucisse avec salade bar vers 18h.*

*Frais de participation tir + pain saucisse : 10 €*

*Pour les accompagnants et amis, pain-saucisse cuit sur barbecue et salade bar disponible pour : 7 €*

*Bar ouvert tout au long de la journée.*

*Merci de confirmer votre participation au tir + repas ou uniquement au repas pour le 29/05/2026 au plus tard à l'adresse [ladenree69@hotmail.com](mailto:ladenree69@hotmail.com) ou par téléphone au 0485/69.38.78 (merci de laisser un message si pas de réponse)*

*Indiquez votre nom, type d'arc, nombre éventuel de réservations supplémentaires pour les repas hors tir.*

*Les inscriptions peuvent être payées sur le compte n° BE 32 0689 0403 7502 des archers du berceau, ou sur place.*

*Chacun est le bienvenu, tireur, supporter, ou ami de notre club.*

*Le comité A.B.T., Pascale Hanon, Présidente ; Baudouin Machurot, trésorier.*

*Remerciement :*

*Au RJS Thuin pour la mise à disposition de leur terrain*



*A la table de Julie pour son barbecue*



*\*Cette manifestation est privée*

*\*\* A.S.B.L. Rue du chêne 4 bis, 6530 Thuin R.P.M. : 634 .717.718 ; IBAN.BE32 0689 0403 7502*

# ABT : Tir au drapeau fun : règlement

Le tir au drapeau organisé par les Archers du Berceau de Thuin est un tir fun, convivial, pour nous rassembler autour d'une passion commune.

Il est organisé sur le terrain de foot du RJS Thuin, au zoning de Thuin, au fond de la rue Déli XL.

Les arcs nus recurves, barebows et longbows sont les seuls autorisés pour cette organisation.

Toutes les flèches doivent être notées avec les initiales de l'archer.

L'épreuve consiste à tirer 2 fois 10 volées de 3 flèches, avec choix des distances proposées : 60m ou 100m.

Deux volées d'essai de 3 flèches sont prévues en début de tir. Elles ne seront pas comptabilisées pour les scores.

Le tir se fait dans une seule direction, sous contrôle du directeur de tir.

La cible du tir au drapeau est circulaire. Elle mesure 10m de diamètre et est divisée en 5 zones de 1m de rayon pour la distance de 100m, Elle mesure 5m de diamètre en 5 zones de 0,5m pour la distance à 60m.

Le centre de la cible est identifié par un drapeau, solidement fixé à un piquet en bois de 2 mètres planté verticalement dans le sol.

Les valeurs des zones de scores, en partant du centre vers l'extérieur, sont 5-4-3-2-1 points.

L'établissement des scores se fera après chaque volée par l'archer qui se verra attribuer une feuille de points. On est là pour s'amuser, on compte sur votre honnêteté.

Une flèche « cordon » se voit attribuer le point supérieur. En cas de contestation, l'arbitrage du directeur de tir fait foi.

La valeur des flèches qui ne sont pas fichées en terre est déterminée par la position de la pointe sur le sol.

Le classement sera unique (toutes distances regroupée).

Les archers sont autorisés à répartir leurs flèches dans les deux distances.

L'archer avec le plus de point dans sa catégorie d'arc sera déclaré vainqueur de celle-ci.

Des drapeaux seront mis à disposition sur le pas de tir. En cas de problème, un archer peut en lever un afin d'interrompre temporairement le tir qui reprendra dès le problème solutionné par le directeur de tir.

Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour se trouvent sur la ligne de tir. Toutes les autres personnes doivent se trouver derrière la ligne d'attente.

Lorsqu'un archer a fini sa volée, il rejoint la ligne d'attente.

A la fin du tir, tous les archers ABT présents participent au démontage et au rangement des équipements du terrain de tir.